

Guerre électronique

Un matériel électronique de plus en plus sophistiqué est en vente sur le Net. Attention, il est le plus souvent illicite.

Les forces de l'ordre parlent désormais de «guerre électro-nique» sur les routes. Pour déjouer la présence des radars, toujours plus nombreux, de plus en plus d'automobilistes recourent aux boîtiers avertisseurs de radars fixes dont l'usage est autorisé. Mais, démarche plus répréhensible, ils achètent aussi du matériel illicite, comme ces détecteurs qui permettent de repérer les ondes des radars mobiles non signalés.

Interdits à la vente en France, ces boîtiers, munis d'un capteur discrètement installé à l'avant du véhicule, sont proposés sur le Net par des sociétés installées à l'étranger à des prix variant entre 1000 et 1500 euros environ. L'une de ces sociétés, implantée aux États-Unis, compte parmi ses responsables un Français qui reste fort discret sur son commerce établi avec la France. «On vend un certain nombre de boîtiers», dit-il sobrement, et il poursuit : «C'est un business profil bas.»

Difficile, en effet, de savoir combien de conducteurs utilisent un détecteur en France. Les données de la gendarmerie permettent seulement de savoir combien d'entre eux ont été pris la main dans le sac. Ainsi, 571 procès-verbaux ont été dressés au cours des onze premiers mois de 2007, contre 411 en 2006 et 458 en 2005. À chaque fois, le conducteur risque gros : 1500 euros d'amende, une suspension du permis jusqu'à trois ans, un retrait de deux points et la saisie du matériel et même du véhicule. Un dispositif sévère qui peut se révéler dissuasif.

D'après le Figaro

«Du racket»

Pierre, jeune commercial qui avale des milliers de kilomètres par an, avoue avoir renoncé au détecteur à cause de cet arsenal répressif. «J'avais acheté mon détecteur en Grande-Bretagne. Au volant, je le cachais par précaution sous mon blouson, mais je me suis fait prendre», avoue-t-il en estimant s'en être bien tiré avec une grosse amende, un mois de suspension du permis et des points en moins. Prêt à témoigner à visage découvert, Me Franck Samson, l'un des quelques spécialistes du droit de l'automobiliste à Paris, avoue avoir eu lui aussi un détecteur. «Je l'ai utilisé pour échapper à ce que je considère comme du racket», lance-t-il. Depuis, il a cessé de flirter avec l'illégalité. Mais d'autres conducteurs, au contraire, envisagent de se procurer un détecteur. «Avec tous les nouveaux radars qui vont être installés, on ne pourra plus conduire sans perdre son permis», s'inquiète l'un d'eux. C'est à craindre, en effet : les 2500 nouveaux radars annoncés sur les routes pourraient doper les ventes de ces appareils.

Du côté des forces de l'ordre, on tente de minimiser la fiabilité de ces «mouchards». «Ces boîtiers nous ont obligés à trouver une parade. Le radar, qui émettait une fréquence unique, émet maintenant un balayage de fréquences et le détecteur ne gagne plus à tous les coups», relate un spécialiste. Par ailleurs selon le colonel Guy-Patrick Fontenaille, chef du bureau de la sécurité routière à la Direction générale de la gendarmerie nationale, «ces détecteurs ne sont pas efficaces pour repérer les radars laser, au nombre de 1800.»

Qu'à cela ne tienne ! Pour qu'aucun radar ne leur échappe, nombre d'automobilistes complètent leur panoplie en se procurant un autre système cette fois autorisé baptisé Coyote. Le procédé est simple : les milliers d'adhérents se préviennent mutuellement de la présence d'un radar repéré sur la route. Il suffit pour cela d'appuyer sur la touche d'un boîtier et l'information rejoint une base de données commune. «Plus on a d'utilisateurs, plus on a d'informations et plus le système est performant», se félicite Fabien Pierlot, le jeune créateur (32 ans) de Coyote qui affiche un plein succès. La société, créée il y a deux ans, a en effet plus que doublé le nombre de ses adhérents, celui-ci passant de 6 000 à 15 000 aujourd'hui. Du côté des forces de l'ordre, on aimerait donner un coup d'arrêt à ce genre de communication organisée.